



# COMPTE-RENDU

## Conseil Municipal du 27 août 2019

# ORDRE DU JOUR

- Délibération sur le nombre de sièges au Conseil Communautaire en vue des élections 2020.
- Demande de Subvention Chorale Salva Terra
- Demande de Subvention formation 1<sup>er</sup> secours Don du Sang
- Résultat appel d'offres « aménagement et création terrain de grands jeux »
- Convention d'occupation d'un local municipal
- Convention d'occupation du domaine public
- Nouveaux barèmes Taxe de séjour
- Marché à bon de commande entretien voirie
- Résultat appel d'offres remplacement de la chaudière Maya
- Contrat Territorial de la Région Occitanie
- Questions diverses

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames DELAFONTAINE C., DENIS H., Messieurs AGRET R.,  
CHERUEL P., GAUTHIER D., Adjoints  
Mesdames ASTIER C., BOUCHE M., PEROT M., SAINSON A., Messieurs M.,  
BONNEAU P., RIEU P., VALLAT M., Conseillers Municipaux

**Procurations** : BENOIT M.           à    AGRET R.  
                  BESSON S.   à    DEMANSE J.  
                  MARTIN C.   à    DELAFONTAINE C.  
                  RICHARD B. à    RIEU P.

**Absents** : BEYNET E., REBIERE Paul

**Secrétaire de Séance** : Jacques DEMANSE

## Composition du Conseil Communautaire de la CA du Grand Avignon

Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

A défaut d'accord, le Préfet fixera la composition de l'organe délibérant à 59 sièges.

D'expérience la répartition dite « de droit commun » ne satisfait pas les conditions d'un fonctionnement souple et fluide de l'institution, la recherche d'un accord local s'est imposée. Le nombre de sièges à pourvoir s'élève donc à 73 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Il convient donc de délibérer pour valider l'accord local de la Communauté d'Agglomération et sur la répartition des sièges au conseil communautaire.

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués	%	Sieges de droit
AVIGNON	92 378	29	49,15%	
LE PONTET	17 556	6	10,17%	
VILLENEUVE LEZ AVIGNON	11 901	4	6,78%	
VEDENE	11 433	4	6,78%	
ENTRAIGUES SUR LA SORGUE	8 396	2	3,39%	
LES ANGLES	8 388	2	3,39%	
MORIERES LES AVIGNON	8 295	2	3,39%	
ROCHFORD DU GARD	7 498	2	3,39%	
ROQUEMAURE	5 472	1	1,69%	
CAUMONT SUR DURANCE	4 855	1	1,69%	
SAINT SATURNIN LES AVIGNON	4 808	1	1,69%	
PUJAUT	4 243	1	1,69%	
VELLERON	2 955	1	1,69%	
SAZE	2 022	1	1,69%	*
SAUVETERRE	2 028	1	1,69%	*
JONQUERETTES	1 484	1	1,69%	*

**Accepté à l'unanimité**

## Demande de subvention exceptionnelle Chorale Salva Terra

**Rapporteur : Jacques Demanse**

L'Association Chorale Salva Terra sollicite la commune afin que lui soit versée une subvention exceptionnelle de 200 €

**Accepté à l'unanimité**

## Demande de subvention exceptionnelle Donneurs de Sang

**Rapporteur : Jacques Demanse**

L'Association des Donneurs de Sang sollicite la commune afin que lui soit versée une subvention exceptionnelle de 600 € afin de les aider à dispenser les formations 1<sup>er</sup> secours.

**Accepté à l'unanimité**

# Résultat appel d'offres remplacement chaudière résidence Maya Séverin

Rapporteur : Patrick CHERUEL

La Collectivité a lancé un appel d'offres pour le remplacement de la chaudière des logements collectifs locatifs de la Résidence Maya Séverin.

La Commission d'appel d'offres a été convoquée le 18 juillet 2019 à l'ouverture des plis et propose de retenir la Société Mendes pour un montant de 28 858,80€ TTC

Il convient de délibérer sur cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les travaux.

**Accepté à l'unanimité**

# Résultat appel d'offres « aménagement et création d'un terrain de grands jeux »

Rapporteur : Patrick CHERUEL

La Collectivité a lancé un marché public pour la rénovation du terrain de football en vue de la création d'un terrain de grands jeux.

La Commission d'appel d'offres a été convoquée le 20 août 2019 en présence du Cabinet Seri à l'ouverture de l'offre de la Société Sud Espaces Verts.

La proposition de prix du chantier est dans la fourchette des prestations sollicitées, néanmoins, le dossier nécessite une étude complète par le Cabinet Seri.

Dès que nous serons en possession de l'étude, nous vous communiquerons le résultat afin que vous soyez en mesure de vous prononcer lors de ce Conseil Municipal, il conviendra alors de délibérer.

**Approuvé à la majorité**

**5 voix contre : Patrick BONNEAU – Martine PEROT - Bruno RICHARD – Patrick RIEU – Michel VALLAT**

# Convention d'occupation d'un local municipal

**Rapporteur : Jacques Demanse**

Madame Anne Goyer, habitante de la Commune de Sauveterre depuis 5 ans et artiste plasticienne nous sollicite, dans le cadre d'un projet culturel en vue d'obtenir un local municipal qui se situerait dans l'ancien logement Meunier, au-dessus de la Mairie.

La Commission culture s'est réunie et a validé, à la majorité, la demande de Madame Goyer, ainsi que la convention d'occupation des locaux contre prestations définies dans le projet que vous trouverez en annexe.

Il convient de délibérer sur cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Approuvé à la majorité**

**3 voix contre : Patrick BONNEAU – Marline PEROT - Michel VALLAT**

# Convention d'occupation du Domaine Public

**Rapporteur : Jacques Demanse**

La société Orange, sollicitée à de nombreuses reprises par Monsieur le Maire prévoit d'installer une antenne relais sur la commune.

Cette occupation du domaine public serait consentie moyennant un loyer annuel de 5 500 euros dont la première échéance interviendrait en 2022 pour compenser les frais de travaux qui seront engagés par Orange.

Il convient de délibérer sur cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce bail.

**Approuvé à la majorité**

# Nouveaux Barèmes taxe de séjour

**Rapporteur : Carole Delafontaine**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour tous les meublés sans classement le tarif applicable par personne et par nuitée est compris entre 1% et 5% du coût par personne de la nuitée (le coût de la nuitée correspond au prix de l'hébergement hors taxe, par personne) sans pouvoir excéder 2,30 €  
Les communes doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2019 pour fixer le taux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les **hébergements sans classement**.

Par délibération du 26 novembre 2015 nous avons fixé la taxe de séjour à 0,40€ pour les chambres d'hôtes, gîtes et meublés de tourisme et à 1,50€ pour l'hôtellerie de Varenne.

Il convient maintenant de différencier les meublés de tourisme sans classement et de voter la taxe applicable qui doit être comprise entre 1% et 5% du prix de la nuitée sans dépasser 2,30 € et de réajuster la taxe pour les meublés classés. (Cf MELAH qui est passé classé 3 étoiles)

Il convient aussi d'inclure la taxe départementale de 10% au tarif appliqué aux Hôtels de tourisme classés (Varenne) et de passer cette taxe à **1,65 €**.

Monsieur le Maire propose de voter la taxe communale applicable aux **meublés sans classement** au taux minimum de **1%** du prix de la nuitée et d'appliquer une taxe de **0,77 €** pour les meublés de tourisms classés.

**Approuvé à la majorité**

## Marché à bons de commande « Entretien de la Voirie »

**Rapporteur : Patrick Chéruef**

La commune souhaite, dans le cadre des travaux d'entretien de la voirie, mettre en place un marché public à bons de commande.

Ce marché d'une valeur de 30 000 € annuels permettrait à la commune d'obtenir les meilleures prestations au meilleur prix et selon ses besoins, tout en garantissant à l'entrepreneur une ressource fixe.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Maire à passer ce marché public.

**Approuvé à la majorité**

# Contrat Territorial de la Région Occitanie

**Rapporteur : Jacques Demanse**

La Région Occitanie a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2019-2021.

Les contrats régionaux dénommés «Contrats Territoriaux Occitanie» sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, départementales.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

Dans un contexte budgétaire contraint, ce contrat vise à renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires. La Région Occitanie, territoire de projet, a ainsi sollicité les Communes, via les EPCI, dont la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon en vue de guider l'élaboration des programmes opérationnels annuels composés des projets publics qui seront sélectionnés et ainsi financés dans le cadre de ce contrat.

A cette fin, la Région nous sollicite en vue d'inscrire la Commune dans la démarche contractuelle « Bourg-Centre ».

Il convient donc de solliciter l'accord du Conseil Municipal, de délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire Sauveterre dans cette démarche de contrat territorial avec l'inscription de la Commune au titre de « Bourg-Centre »

**Approuvé à l'unanimité**

**Le Maire  
Jacques DEMANSE**

